URBACT

Depuis plus de 15 ans, le programme URBACT est le programme de Coopération Territoriale Européenne visant à favoriser le développement urbain durable et intégré dans les villes d'Europe. Il s'agit d'un instrument de la politique de cohésion, cofinancé par le FEDER, les 28 États membres, la Norvège et la Suisse.

La mission d'URBACT est de permettre aux villes de travailler ensemble et de développer des solutions intégrées aux défis urbains communs, en travaillant en réseau, en apprenant des expériences des autres et en identifiant les bonnes pratiques pour améliorer les politiques urbaines.

Le programme URBACT III (2014-2020) est organisé autour de quatre objectifs principaux :

> Capacité de production des politiques urbaines : améliorer la capacité des villes à piloter les politiques urbaines durables de manière intégrée et participative.
> Conception des politiques : améliorer la conception de ces politiques et pratiques urbaines durables.
> Mise en œuvre des politiques : améliorer la mise en œuvre de stratégies et d'actions urbaines intégrées et durables.
> Développement et partage des connaissances : s'assurer que les praticiens et les décideurs à tous les niveaux ont accès aux connaissances et partagent leur savoir-faire sur tous les aspects du développement urbain durable afin d'améliorer les politiques de développement urbain.

Pour atteindre ces objectifs, URBACT III développe 3 types d'interventions :

> Les échanges transnationaux,
> Le renforcement des capacités,
> La capitalisation et la diffusion.

Le budget total éligible du programme URBACT III est de 96.3M€.

Mathieu COPERE

POINT DE CONTACT NATIONAL URBACT FRANCE & LUXEMBOURG

Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT)
L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) est autorité de gestion du programme URBACT (III et IV) et point de contact national URBACT pour les partenaires français.
urbact-fr-lux@anct.gouv.fr